

LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

CHSCT du 09/03/21

Foix, le 10/03/2021

COMPTE-RENDU

Ce CHSCT s'est réuni en audio conférence, compte tenu des contraintes sanitaires. Malgré les difficultés techniques et les limites de l'exercice, les échanges ont pu se dérouler dans des conditions acceptables.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – L'organisation du CHSCT ;
- 2 – Approbation des PV du 13 octobre 2020 et du 5 novembre 2020 ;
- 3 – Evolution du POA (*situation sanitaire*);
- 4 – Le point budgétaire ;
- 5 – Questions diverses.

Il n'y a pas eu de déclaration liminaire de la part des organisations syndicales. Cependant au préalable, les représentants de **FO DGFIP** ont tenu à ce que le CHSCT revienne sur le cas de clusters qui avait eu lieu au sein de la DDFIP à la mi janvier: Si fort heureusement aucun problème majeur n'est survenu et si cette situation a pu être maîtrisée, il est indispensable de s'attarder sur cet épisode, afin d'éviter qu'il se renouvelle. Car malgré tout des défaillances ou des maladroites sont à déplorer. Il a été décidé de l'aborder dans les questions diverses.

FO DGFIP a également tenu à insister sur la nécessaire cohésion sociale et la poursuite du dialogue social durant cette pandémie.

Le nouveau Président du CHSCT M. Paul CHATAIL nous a approuvés.

Puis nous sommes passés à l'ordre du jour :

./..

1 – L'organisation du CHSCT

M. RENDA – ISST a détaillé brièvement la note d'orientation et les thèmes majeurs à retenir pour cette année notamment.

Le télétravail est mis en avant et dans ce cadre, afin de se prémunir des risques psycho sociaux un chantier test a été mis en place à la DRFIP 31 dans le cadre d'une convention avec l'ANACT.

Dans le cadre de la formation à la sécurité l'un des thèmes retenus sera consacré aux violences sexistes et sexuelles

Autres sujets dans le cadre des formations :

- les gestes aux premiers secours qui sont toujours une priorité ;
- le problème de l'amiante : une formation sera organisée à l'attention des gestionnaires de sites, sans doute en visio-conférence, mais cela a été en partie déjà organisé à l'échelle de la région ;
- La protection incendie : les assistants de prévention verront leurs connaissances actualisées en 2021 ;
- La formation des membres des CHSCT qui était prévue en 2020 devrait être organisée en 2021 avec la participation des secrétaires animateurs, des ISST, de l'assistance sociale et du médecin de prévention.

D'autres thèmes récurrents ont été rappelés comme l'hygiène des locaux, la canicule et à la marge les ascenseurs.

Sur le plan de l'organisation des CHSCT, il est prévu certaines dispositions spécifiques sur la tenue de ces réunions en distanciel :

A l'ouverture de la réunion :

- rappel du rôle du président de séance chargé de veiller au bon déroulement de la réunion et notamment à l'identification des participants et au respect de la confidentialité des débats vis-à-vis des tiers ;
- participation aux débats : le président donne la parole selon l'ordre de représentativité des organisations syndicales.

Les règles de droit commun relatives notamment au caractère secret des délibérations et à l'obligation de discrétion professionnelle s'appliquent aux réunions à distance.

Le procès-verbal de séance fait état des modalités d'organisation de la réunion déterminées préalablement.

Sur le plan pratique :

- convocation portant mention des modalités techniques donnant la possibilité de participer à distance à la réunion ;
- dans le cadre du dispositif d'identification, les participants doivent préciser le n° de téléphone utilisé pour rejoindre la réunion à distance afin de s'assurer de la seule présence des personnes habilitées ;
- transmission de la liste des participants et appel, à l'ouverture de la séance, des représentants du personnel ayant voix délibérative ;
- débats et temps de parole : le président veille à ce que chaque membre ayant voix délibérative puisse participer aux débats ; il en est de même pour les experts convoqués à la demande des représentants des personnels;

Recueil des votes :

- o en séance, vote exprimé par chacune des fédérations énoncé à voix haute ;
- o transmission d'un tableau synthétique à l'ensemble des membres ayant voix délibérative intégrant les votes de chacune des organisations syndicales

Ces modalités n'avaient pas à être votées formellement sur le plan local, dans la mesure où cela a été débattu et voté avec les organisations syndicales à l'échelon national.

La nouvelle composition du CHSCT a été présentée, voici les délégués des organisations syndicales :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	Olivier LOTH Centre des Finances Publiques de Foix - SIP Rue Pierre Mendes France 09007 FOIX CEDEX Tél. : 05 61 02 33 67 mél : olivier.loth@dgfip.finances.gouv.fr	Sylvie PALAU Centre des Finances Publiques de Foix – Rue Pierre Mendes France 09007 FOIX CEDEX Tél. : 05 61 02 33 83 mél : sylvie-n.palau@dgfip.finances.gouv.fr
	Stéphane FOUCHOU-LAPEYRADE Centre des Finances Publiques de Foix – SIE Ariège Rue Pierre Mendes France 09007 FOIX CEDEX Tél. : 05 61 02 33 77 stephane.fouchou-lapeyrate@dgfip.finances.gouv.fr	Monique SUSPENE Centre des Finances Publiques de Foix - CDIF Rue Pierre Mendes France 09007 FOIX CEDEX Tél. : 05.61.96.26.53 mél : monique.suspene@dgfip.finances.gouv.fr
FO	Hélène ESQUIROL – Secrétaire du CHSCT 09 Direction Départementale des Finances Publiques 55, cours Gabriel Fauré - BP30086 09007 FOIX CEDEX Tél. : 05 61 02 12 62 mél : helene.esquirol@dgfip.finances.gouv.fr	Fabienne MARTINEZ Direction Départementale des Finances Publiques 55, cours Gabriel Fauré - BP30086 09007 FOIX CEDEX Tél. : 05 61 02 12 65 mél : fabienne.martinez@dgfip.finances.gouv.fr
	Jean-Paul BERTRAND Direction Départementale des Finances Publiques 55, cours Gabriel Fauré - BP30086 09007 FOIX CEDEX Tél : 05 61 05 45 54 mél : jean-paul.bertrand@dgfip.finances.gouv.fr	Cyril GALY Direction Départementale des Finances Publiques 55, cours Gabriel Fauré - BP30086 09007 FOIX CEDEX Tél. : 05 61 05 45 50 mél : cyril.galy@dgfip.finances.gouv.fr
Solidaires	Eric DIANA Centre des Finances Publiques de Foix - SPF Rue Pierre Mendes France 09007 FOIX CEDEX Tél : 05.61.02.33.66 Mobile : 06 09 39 06 76 mél : eric.diana@dgfip.finances.gouv.fr	Marie-Hélène MOREAU CFP PAMIERS - Trésorerie 1, rue des Cendresses 09100 Pamiers Tél. : 05.61.67.94.23 mél : marie-helene.moreau@dgfip.finances.gouv.fr

2 – Approbation des PV du 13 octobre 2020 et du 5 novembre 2020 ;

Ces deux procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité par les organisations syndicales.

3 – Evolution du POA (situation sanitaire)

M. DUMONTIER a rappelé les mesures prises, à savoir :

- La diffusion de notes sur le travail au bureau ;
- Le rappel des gestes barrières avec une actualisation mensuelle ;
- Des guides relatifs à l'organisation du travail, au télétravail et au nettoyage des locaux
- La ventilation de ces locaux ;
- La distribution de gel hydro alcoolique à l'entrée des bâtiments ;
- La distribution de masques qui répondent aux normes de santé publique ;
- La gestion des cas contact ;
- l'interlocuteur privilégié est le médecin de prévention.

Il a été signalé un manque de suivi des distributeurs de savon sur le site de PMF, certains ont manqué de produit. Le prestataire de service, la société ONET, doit en assurer le remplacement par l'intermédiaire des femmes de ménages. Mais il est toujours possible de le signaler par l'intermédiaire d'un *carnet de liaison* , comme tous problèmes de cette nature, disponible pour tous au local du courrier. Cette faculté avait été présentée en début janvier, mais compte tenu de la période, était passée relativement inaperçue. Un rappel sera effectué auprès des chefs de service afin qu'ils le signalent à nouveau à l'ensemble des agents.

Sur le plan de la gestion des masques, les agents et contractuels longue durée disposent de masques en tissu, les contractuels de courte durée des masques jetables. Les stocks sont en quantité suffisante pour répondre aux besoins.

Le sujet du télétravail a été bien entendu abordé. Il a été rappelé que dans la mesure où des agents en présentiel souhaitent prendre des congés, ou pour d'autres motifs, il sera demandé aux agents en télétravail de réintégrer leur bureau, afin d'assurer la continuité du service durant cette période, sauf en cas de prescription médicale.

Les représentants de **FO DGFIP** ont demandé que, dans ce contexte de juxtaposition entre télétravail et travail en présentiel, soit conservé le collectif de travail dans la perspective de la reprise future, dans des conditions normales.

FO DGFIP a demandé également le pourcentage des agents en télétravail :

M. DUMONTIER a répondu que 30 % des agents étaient en télétravail en recensement journalier. 80 % des agents sont équipés soit en TINI ou ordinateur portable. Une rotation est organisée afin de maintenir un minimum d'agents en présentiel. A titre d'exemple hier 60 agents étaient en télétravail.

FO DGFIP s'est inquiété sur l'attitude que devaient avoir les agents si un problème majeur survenait en l'absence du chef de service, avec des difficultés pour le contacter.

M. RENDA a rappelé que tout agent doit être joignable durant les heures de service. Le télétravail ne doit conduire à aucune surcharge ou décharge de travail. Si toutefois le contact ne pouvait pas être établi, la Direction pourrait suppléer cette absence.

M. CHATAIL a rappelé effectivement la nécessité de maintenir un collectif de travail. Il est préférable, sauf prescription médicale, de maintenir une présence d'au moins un jour sur le lieu de travail habituel. Il va de soi que le télétravail perdurera après la pandémie.

M. GUILHEM a rappelé que sur le site départemental ULYSSE figure un bandeau spécifique COVID, avec la possibilité d'accéder à de nombreuses informations.

M. RENDA a indiqué les dernières évolutions sur la gestion de la crise sanitaire, avec depuis le 19 février la présence de nouveaux variants qui nécessite davantage de rigueur compte tenu de leur contagiosité.

Il y a une réelle prise de conscience sur ce sujet ; les zones à risques sont lors des prises de repas, ou des poses cigarettes, tous les moments où l'on se retrouve sans masque. Actuellement le taux est plus favorable en Ariège. Ce qui n'était pas le cas courant janvier. Il n'y a plus de cas contact référencé dans notre direction.

Enfin, il a été précisé par Mme GRANDAIS le suivi de la mise en place d'une couverture en toile sur la terrasse côté cour intérieur du site de PMF. Cependant, il y a un certain retard au niveau des entreprises contactées. Elles feront l'objet de relances, afin que ces travaux soient réalisés avant l'été, pour offrir un lieu de convivialité ombragé.

4 – Le point budgétaire

Chaque ligne budgétaire a fait l'objet d'un débat et d'explications complémentaires.

Sans rentrer dans les détails,

- Au niveau de l'amiante, la signalétique sera revue par l'équipe technique au CFP de St Girons
- Concernant le risque radon le bureau du rez-de-chaussée au CFP d'AX-les-Thermes est inoccupé actuellement. Les bouches d'aération ont été revues par l'équipe technique de la DDFIP et les agents de la Communauté de communes de la Haute Ariège.
- En ce qui concerne les aménagements mobiliers liés au télétravail, M. RENDA a rappelé que télétravail ou pas les agents devaient bénéficier de la même qualité de mobilier. C'est pour cette raison que les 10 chaises choisies étaient les seules parmi les 3 modèles proposés à permettre une assise prolongée.
- Les cloisons mobiles acquises devraient permettre la mise en place des bras double écrans.
- Les cloisonnettes de table PVC ne constituent pas une protection très efficace, les gestes barrières doivent être maintenus en toute hypothèse.
- La dératisation se poursuit au niveau de la Trésorerie du Pays de FOIX

Les représentants de **FO DGFIP** ont rappelé le problème des mouches qui demeure à PMF. Lors des travaux en 2021, les entreprises intervenantes s'assureront de l'étanchéité des fenêtres, de l'isolation et des joints ouvrants. Lors des travaux de nettoyage extérieurs, il n'apparaissait pas de source d'entrée. Mais les recherches seront poursuivies.

FO DGFIP a signalé que dans le cadre du recyclage des secouristes du travail, les effectifs sont en baisse notable notamment sur St Girons et Pamiers et nous avons demandé un recensement des agents.

M. GUILHEM a répondu qu'il était indispensable de procéder à un renouvellement du « vivier ». Un appel à candidature le plus large possible sera réalisé afin de susciter des vocations.

Le tableau complet des opérations prévues figure ci-après :

Site	Service	Nature des travaux	Dépenses proposées	Action engagée	Action payée	prestataire	Observations
		AMENAGEMENT DE POSTES	0,00	0,00	0,00		
		ELECTRICITE	0,00	0,00	0,00		
		INCENDIE	0,00	0,00	0,00		
		PREVENTION DES AUTRES RISQUES	595,50	0,00	0,00		
		Dératisation (entretien annuel)	595,50			LR3D	Approuvé à l'unanimité
		RISQUE RADON / AMIANTE	1 508,28	1 508,28	1 508,28		
AX		analyses radon ax les thermes	357,91	357,91	357,91	UGAP	payé le 03/02/21
FOIX		analyses radon CFP Foix	1 150,37	1 150,37	1 150,37	UGAP	payé le 03/02/21
		CONDITIONS DE TRAVAIL	10 053,00	0,00	0,00		
		Cloisons Mobiles * 10	3522,6			MANUTAN	Approuvé à l'unanimité
		cloisonnettes de table PVC box d'accueil SIE	150			MANUTAN	Approuvé à l'unanimité
		BRAS DOUBLE ECRANS – 25	1727,99			UGAP	Approuvé à l'unanimité
		13 CASQUE Téléphone bluetooth	1418,35			UGAP	Approuvé à l'unanimité
		10 chaises pour télétravail	1265,76			UGAP	Approuvé à l'unanimité
		20 souris verticales pour droitiers	248,71			UGAP	Approuvé à l'unanimité
		EPI Equipe technique	815,55			BOSSEUR	Approuvé à l'unanimité
		EPI Equipe technique	528,34			VETEMENTPRO.COM	Approuvé à l'unanimité
		blouses BERKANI DDFIP	85,34			UGAP	Approuvé à l'unanimité
		blouses BERKANI PMF	308,36			DELCOURT	Approuvé à l'unanimité
		FORMATIONS	1 300,00	0,00	0,00		
		RECYCLAGE SST_2	1 300,00			OCCITANIA SECOURISME	Approuvé à l'unanimité
		FONCTIONNEMENT DU CHSCT	0,00	0,00	0,00		
		REPORT 2020	6,56	6,56	6,56		
		CASQUE AUDIO - solde 2020	6,56	6,56	6,56	UGAP	payé le 11/01/2021
DOTATION 2021 : 27723			13 463,34	1 514,84	1 514,84		
réserve non attribuée : 1769				DISPONIBLE ENGAGEMENTS	RESTES A PAYER		
				26 208,16	0,00		

5 – Questions diverses.

La campagne du DUERP et du Plan annuel de prévention a été présentée par M. GUILHEM. Compte tenu de la situation sanitaire, le recueil des situations d'exposition sera plus délicat à mettre en œuvre. Cependant, un groupe de travail d'élaboration du Document Unique sera réuni afin de permettre une prise en charge de l'ensemble des sujets évoqués dans le recueil des situations d'exposition, que celles-ci relèvent des pôles métiers ou du pôle transverse. Ce groupe de travail aura également vocation à élaborer des mesures de prévention en réponse aux risques qui figureront dans le DUERP.

Un calendrier prévisionnel a été établi:

- * Envoi de la note : 4 mars 2021
- * Recueil des situations d'exposition : du 6 mars au 23 avril 2021
- * Fin de période de renseignement de l'application par les chefs de service : 30 avril 2021
- * Réunions du Groupe de Travail : mai 2021
- * Clôture du recueil des risques (après travaux de l'assistant de prévention) : début juin 2021
- * Consultation du CHSCT et présentation du PAP : fin juin / début juillet 2021

Ensuite, comme il avait été prévu en préambule de ce CHSCT et à la suite de la demande de **FO DGFIP** une explication détaillée nous a été donnée relative au ***gluster qui s'était produit au sein de la direction de la DDFIP de l'Ariège et les 8 cas positifs à la COVID 19.***

FO DGFIP a regretté le départ anticipé du Docteur GIACOMETTI qui aurait pu nous apporter son expertise.

M. CABANEL a fait une présentation chronologique des faits et énoncé les mesures qui avaient été prises. Si globalement, les organisations syndicales ont reconnu que ces décisions prises dans un contexte difficile avaient permis de réduire la contamination, des dysfonctionnements ont eu lieu :

- le diagnostic erroné d'un médecin libéral envers une collègue, mais c'est un autre sujet ;
- L'ISST informé un peu tardivement par la Direction ;
- Un CHSCT en urgence qui aurait pu se tenir ;
- Une information des agents rendue difficile par la situation sanitaire

Il a donc été rappelé que chacun devait se prendre en charge et dans le moindre doute aller se faire tester, d'autant plus que la situation s'est considérablement améliorée sur ce plan. Dans la mesure où un agent se rend à un test sur ses heures de travail, il est considéré en ASA. De plus, la déclaration auprès du site AMELIE évite le décompte d'un jour de carence.

FO DGFIP a indiqué que dans les documents de ce CHSCT figurait un échange de mel entre M. RENDA et Mme GRANDAIS relatif à la douche installée à PMF. Ce sujet avait déjà été évoqué lors de précédents CHSCT, mais une mise à jour des textes est parue. Il n'y a pas de problème relatif à la qualité de l'eau cependant certaines précautions doivent être prises lors de l'utilisation de la douche. Une vérification sera réalisée par le mainteneur, et l'affichage effectif des consignes sera opéré.

M. RENDA a rappelé que cette douche était nullement une obligation pour l'employeur et que chaque utilisateur devait participer à la maintenir en l'état.

La date prévisible du prochain CHSCT sera le 4 mai à 9H30.

A 12H35, l'ordre du jour étant terminé, le CHSCT a été clos.

Les représentants de **FO DGFIP**

Hélène ESQUIROL

Jean – Paul BERTRAND

Titulaire

Titulaire

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

